



Appel d'offres Etude
n°R032/2024/ER1

Développer une offre de formation adaptée aux
agriculteurs des grandes exploitations des Hauts-
de-France : éclairages et bonnes pratiques à
destination des acteurs de l'emploi et de la
formation

Délégation Nord-Ouest

Date de publication : 05 janvier 2024
Date limite de réception des propositions : 05 février 2024

Sommaire

| | |
|--|----|
| Présentation de VIVEA..... | 3 |
| Le contexte de l'étude..... | 4 |
| Finalités et objectifs recherchés..... | 5 |
| Nature et étendue des prestations | 7 |
| Mission 1 : Cadrage..... | 7 |
| Mission 2 : Identification et cartographie des besoins en formation des publics cibles | 7 |
| Mission 3 : Préconisations..... | 8 |
| Conditions de réalisation et pilotage..... | 9 |
| Budget de l'étude et calendrier..... | 10 |
| Proposition attendue | 11 |
| Critères et modalités de sélection..... | 11 |
| ANNEXE : Règlement de consultation des études à VIVEA | 13 |

Présentation de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation ou d'entreprise non-salariés, des conjoints collaborateurs, des aide-familiaux et des cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole des secteurs suivants :

- Exploitations et entreprises agricoles ;
- Entreprises de travaux forestiers ;
- Entreprises de travaux agricoles y compris jardins espaces verts ;
- Entreprises du secteur du cheval.

En 2022, VIVEA compte 504 448 contributeurs.

VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs. Pour illustration, il y a eu en 2022 environ 94 811 bénéficiaires, soit 144 211 stagiaires et plus de 1 715 000 heures/stagiaires financées. En parallèle, le fonds d'assurance formation s'est engagé dans une politique de développement qualitatif et quantitatif de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ses contributeurs.

VIVEA, sur le plan politique, est administré par un Conseil d'administration composé des organisations syndicales d'exploitants agricoles et des organisations agricoles à vocation générale.

VIVEA est organisé au niveau administratif en cinq délégations et un siège. La délégation Nord-Ouest regroupe 3 régions : Normandie, Île-de-France et les Hauts-de-France

La délégation Nord-ouest remplit quatre missions :

- La gestion financière des formations intégrant ou pas des cofinancements ;
- L'animation des comités VIVEA aux niveaux territorial et régional : ils sont composés d'élus professionnels agricoles du territoire, mandatés par les organisations agricoles à vocation générale et par les organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives localement aux élections chambre d'agriculture ;
- La conduite de projets de développement des actions de formation ;
- L'information et l'orientation des contributeurs.

La présente commande émane de la Délégation Nord-Ouest dans le cadre de sa mission d'accompagnement du comité Hauts-de-France.

Le contexte de l'étude

Les Hauts-de-France : une région caractérisée par la présence majoritaire de grandes cultures et d'exploitations plus grandes que la moyenne nationale

Les exploitations sont de taille plus importante, en moyenne, que sur le reste du territoire. En effet, en Hauts de France, 37% des exploitations ont une taille supérieure à 100 hectares, dont 11% ont une taille supérieure à 200 hectares.

La moyenne d'âge des exploitants est élevée (plus de 50% des exploitants ont plus de 50 ans).

La région est caractérisée par une part très importante d'activité Grandes Cultures (environ 60% contre 30% en moyenne au niveau national) et Polyculture/Elevage (environ 15% quand la moyenne nationale est plutôt d'environ 9%). La part d'élevage bovins mixte est proche de celle observée au niveau national et les autres activités sont plus anecdotiques.

Il est intéressant d'identifier également la représentation importante de l'industrie agro-alimentaire dans la région Hauts de France, en particulier sur les grains et produits amylacés, où la région héberge 36,6% de l'ensemble des industries nationales.

Si la région des Hauts de France a perdu, en 10 ans, presque 4 000 exploitations (-14,09%), la baisse enregistrée est moindre que la moyenne nationale sur la même période (-20.43%)¹ et ne permet pas d'expliquer le faible volume de départs en formation et sa baisse constante depuis 2019.

Un faible taux d'accès en formation non obligatoire et un volume de départs en formation en baisse continue depuis 2019

Pour ce qui concerne les contributeurs VIVEA de la Région, leur nombre décroît également puisque qu'on constate une baisse de quasiment 6% entre 2019 et 2022 (31 587 contributeurs en 2022 contre 33 410 en 2019).

La spécificité des cultures mises en œuvre sur la région a créé, depuis 2020, une très forte dynamique formation autour du renouvellement des certiphytos.

Le nombre de stagiaires ayant suivi ce type de formation par rapport au nombre de stagiaires total financés par VIVEA permet d'illustrer cette dynamique : 51,4% des stagiaires financés en 2020, 33% en 2021 et 15% en 2022.

¹ Chiffres Agreste Hauts de France 2022, VIVEA

Le taux d'accès global des contributeurs aux formations financées par VIVEA peut donc sembler important (jusqu'à 33% en 2020), mais il est porté par la dynamique de cette formation obligatoire, qui mobilise donc à la fois les contributeurs et les organismes de formation mettant en œuvre les actions sur la région.

Il est intéressant de constater qu'en 2019, année où aucun renouvellement certiphyto n'a été financé par VIVEA, le nombre de stagiaires financés se portait à 7 641.

Depuis 2019, et malgré un nombre de formations renouvellement certiphyto en décroissance constante, le nombre de stagiaires formés sur des formations « autres » observé tourne autour de 5 400 par année et il est en baisse constante.

Dans ce contexte, la Délégation Nord-Ouest a souhaité réagir en explorant de nouvelles pistes de travail. Notre expérience du terrain et notre connaissance des organismes de formation et des stagiaires nous permet de poser trois hypothèses qu'il conviendra de vérifier lors de cette étude :

- ⇒ Notre 1^{ère} hypothèse est que les agriculteurs de grandes exploitations auraient des besoins en formation potentiellement méconnus et différents d'agriculteurs d'exploitations plus petites.
- ⇒ Notre 2^{ème} hypothèse présume une inadéquation entre la demande potentielle de formation de chefs exploitants ayant une grande surface agricole, majoritaires dans la région, et, l'offre de formation proposée par les organismes de formation et financée par VIVEA.
- ⇒ Notre 3^{ème} hypothèse est que les acteurs de la formation (organismes de formation, prescripteurs, financeurs...) ne sont pas suffisamment outillés pour identifier et cibler les agriculteurs de grandes exploitations.

Finalités et objectifs recherchés

L'appel d'offre porte ainsi sur la réalisation d'une étude ayant pour objectif de mieux connaître les agriculteurs de la région des Hauts-de-France et, plus particulièrement, ceux exploitants une grande surface agricole. Les connaissances produites doivent servir aux acteurs de l'emploi et de la formation afin de les aider à améliorer l'attractivité de l'offre de formation.

Ainsi, les livrables produits dans le cadre de cet appel d'offre auront deux finalités :

- Vérifier les hypothèses émises dans le cahier des charges, ci-présent, afin d'étudier les leviers à actionner pour attirer les agriculteurs des Hauts-de-France en formation ;

- Impulser le développement d'une offre de formation adaptée aux agriculteurs des Hauts-de-France, particulièrement, ceux ayant de grandes exploitations, par la formalisation d'un guide de recommandations à destination des acteurs de l'emploi et de la formation.

Nature et étendue des prestations

Mission 1 : Cadrage

Description :

Cette mission consiste à préciser les objectifs et modalités de l'étude. A l'issue de la phase de cadrage, le cadre de déroulement précis de l'étude est finalisé : objectifs, délais, livraisons intermédiaires et finales, rôles durant la mission, moyens et outils utilisés.

Méthode :

Une réunion de cadrage entre le prestataire et le comité de pilotage de l'étude. A cette réunion, VIVEA apportera la liste des profils des personnes à interviewer.

Livrables :

Une note de cadrage en format powerpoint comportant, le cadre de déroulement précis de l'étude : Objectifs, modalités précises de réalisation de l'étude pour chacune des missions, calendrier de la prestation, date des livraisons intermédiaires et finales, rôles de chacun, moyens et outils utilisés ;

Calendrier :

- Février 2024 : Réunion de cadrage
- J+5 : Réception de la note de cadrage

Mission 2 : Identification et cartographie des besoins en formation des publics cibles

Description :

L'objectif de la mission 2 est de d'identifier et cartographier les besoins en formation des publics sur la base de témoignages représentatifs des agriculteurs du territoire et plus particulièrement ceux qui se forment peu ou pas du tout.

- Caractériser quelques profils types d'agriculteurs de la région en fonction d'entrées multiples :
 - o Quelles sont leurs activités ?
 - o Quels sont leurs enjeux actuels, futurs ?
 - o Utilisent-ils des techniques particulières ?
 - o Quelles sont les caractéristiques principales de leur exploitation ?
- Identifier leurs besoins de formation et les modalités d'accompagnement privilégiées
 - o Quels sont leurs besoins en compétences ? actuels / futurs ?
 - o Quelles sont les thématiques qui éveillent leur intérêt ?
 - o Quelles sont les modalités d'acquisition de compétences qu'ils

utilisent actuellement ?

- Qu'est ce qui, selon eux, rend la formation intéressante, par rapport à d'autres modalités d'accompagnement (visionnage de vidéos, conseil, lectures...) ?
 - Les éléments clivants entre les différentes modalités devront être recensés.

Méthode :

- Des entretiens semi-directifs ou collectifs d'agriculteurs de l'ensemble des départements des Hauts-de-France devront nécessairement être réalisés. Si une enquête en ligne peut être envisagée, elle devra forcément être administrée au téléphone.
- Des entretiens des structures gravitant autour des agriculteurs (Acteurs de la filière industrielle, Association, fédérations, GAEC, fournisseurs, banques, ...) devront également être réalisés afin, d'une part, de capter les (ou de nouveaux) besoins en compétences non couverts par la formation et, d'autre part, d'étudier les leviers pour communiquer aux agriculteurs qui se forment peu ou pas et ainsi favoriser l'attractivité de l'offre de formation.

Livrables :

Un rapport d'étude sous format word ou powerpoint donnant les principaux résultats de l'étude. Le prestataire sera tenu de nous communiquer :

- Une liste des interviews en cours de planification
- Les comptes-rendus (comprenant certains verbatims clés) et la grille d'analyse des entretiens réalisés
- Si un questionnaire est administré, il sera demandé les résultats produits sous format Excel.

Une réunion de restitution de ces résultats sera à prévoir en amont de la mission 3.

Calendrier :

- Février-Mars 2024 : Entretiens ou enquêtes
- Début avril 2024 : Réunion de restitution des résultats

Mission 3 : Préconisations

Description :

L'étude permettra d'identifier des pistes opérationnelles de développement du taux d'accès à la formation professionnelle pour les contributeurs des Hauts de France. Ces pistes permettront d'outiller les acteurs de l'emploi et de la formation à développer l'offre de

formation.

Méthode :

Les préconisations seront formulées à partir de l'analyse des éléments collectés au cours des missions 1 et 2.

Les préconisations stratégiques et/ou opérationnelles devront être qualifiées (faisabilité, complexité, calendrier, évaluation du coût...) et seront principalement à destination des acteurs de l'emploi et de la formation afin de constituer le guide de recommandations.

Livrables :

- L'animation d'une réunion de travail et de restitution avec le comité de pilotage
- Un guide de recommandations à destination des acteurs de l'emploi et de la formation reprenant de manière synthétique les éclairages apportés par la mission 1 et 2 ainsi que les préconisations formulées dans la mission 3.
- Une mallette d'outils de communication et/ou de diffusion à destination de divers acteurs travaillée avec VIVEA. Le candidat est incité à proposer des formats innovants, facilement réalisables et économiques dans sa proposition commerciale.
- 2 réunions de restitution complémentaires du travail à destination du comité régional élu VIVEA des Hauts-de-France et à un public plus large (institutionnels, organismes de formations, partenaires...)

➔ Pour l'ensemble des réunions, il sera demandé un compte-rendu et/ou un support de présentation amendé

Calendrier :

- Avril/Mai 2024 : Préparation des préconisations et atelier de travail avec le comité de pilotage de cette étude
- Juin 2024, réunions de restitution

Conditions de réalisation et pilotage

Le prestataire retenu pourra proposer une méthode de travail qui lui semblera adaptée à la réalisation cette étude. En accord avec VIVEA, il pourra faire évoluer la méthode au cours de la prestation dans la limite du budget fixé par la convention signée.

VIVEA sera facilitateur dans le déroulé du projet. Il pourra notamment :

- Transmettre les coordonnées des personnes à interroger et faciliter la mise en contact avec le prestataire
- Être partie prenante dans la construction de la mallette des outils de

communication/diffusion

L'étude sera copilotée par la Délégation Nord-Ouest et le Pôle Développement des Compétences et Innovation (PDCI).

La Directrice des Compétences et du développement et la Déléguée Nord-Ouest en suivront les grandes étapes.

Le conseiller en charge de la Région, Aurélien LABE sera chargé de la mise en œuvre du pilotage quotidien, en lien avec le prestataire. Il pourra fournir des éléments chiffrés issus des tableaux de bord de VIVEA et des ressources existantes au sein du Fonds. Il sera épaulé par la cheffe de projets études et formation du PDCI sur l'analyse et le suivi des différentes étapes de réalisation.

Respect de la confidentialité des données transmises

Le prestataire devra être en conformité avec la réglementation générale sur la protection des données.

Budget de l'étude et calendrier

Le cabinet devra proposer un budget en HT et TTC, détaillé pour chacune des missions. Les frais de déplacement devront être intégrés de manière forfaitaire dans le budget proposé.

L'enveloppe budgétaire prévue pour ce projet s'élève à un montant d'environ 25 000€ TTC.

Le prestataire retenu sera financé comme suit :

- Un acompte de 30 % au démarrage de l'étude ;
- 35% à la suite de la restitution des livrables de la mission 1 et 2
- 35% à la suite de la restitution des livrables de la mission 3.

Le calendrier prévisionnel s'étendra de janvier à octobre 2024. Hors l'évaluation du guide de recommandations, l'ensemble des livrables prévus devront être restitués avant juin 2024.

| Livrables | Echéances | Evènement |
|-----------|-------------------------|--|
| Mission 1 | 21 février 2024 | Réunion de cadrage J+5 : Réception de la note de cadrage |
| Mission 2 | Mars 2024 Avril 2024 | Entretiens ou enquêtes Réunion de restitution des résultats |

| | | |
|-----------|----------------|--|
| Mission 3 | Avril-Mai 2024 | Préparation des préconisations et atelier de travail avec le comité de pilotage de cette étude |
| | Juin 2024 | Transmission et validation du guide de recommandations |

Le calendrier de la procédure de sélection est le suivant :

- Lancement de la consultation : 05/01/2024
- Date limite de réception des propositions : 05/02/2024 à 18h
- Audition : 12/02/2024 entre 14h et 18h
- Réunion de cadrage après la sélection : 21/02/2024 de 14h30 à 16h

Proposition attendue

La proposition devra comporter les éléments suivants :

- La problématique et les objectifs opérationnels de l'étude ;
- La démarche et la méthodologie de travail envisagées ;
- Les étapes de travail, leurs durées et programmation dans le temps ;
- Les livrables proposés ;
- Le budget détaillé par mission ;
- La présentation de l'organisme, ses références, les CV de l'équipe en charge des travaux à conduire.

VIVEA reste ouvert à toutes propositions (méthodes, livrables...) de la part du prestataire qui lui permettront d'atteindre les objectifs présentés dans le présent cahier des charges.

Après examen des offres, des négociations avec les candidats pourront avoir lieu. Elles seront conduites dans de strictes conditions d'égalité.

Critères et modalités de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

| | Critères | Composition de la note |
|-------------|--|------------------------|
| Proposition | La compréhension du contexte et des objectifs recherchés | 10% |
| | La méthode proposée (objectifs, méthode, étapes de travail, livrables, modalités de pilotage et de collaboration, respect des délais, ...) | 25% |
| | Plus-value de la proposition | 10% |
| | Clarté et lisibilité de la proposition | 5% |

| | | |
|-------------------------------------|--|------|
| Expérience et références du cabinet | Composition de l'équipe missionnée, CV et profils des consultants | 15% |
| | Références et expériences du cabinet sur des projets d'évaluation de dispositif de formation ou de politique de formation. | 10% |
| Prix | Le coût de la prestation | 25% |
| Total | | 100% |

Les modalités de sélection sont les suivantes

La proposition d'intervention est à adresser sous format numérique à Aurélien Labé, Conseiller, a.labe@vivea.fr ou Eva Barachino, cheffe de projets études et formation, e.barachino@vivea.fr. Cette proposition d'intervention devra être accompagnée d'une attestation sociale et fiscale datée de moins de six mois.

La date de réception de la proposition est fixée au plus tard au 05/02/2024 à 18h.
Les candidats seront informés par mail des réponses.

Renseignements complémentaires sur le présent cahier des charges pendant le délai de réponse :

Aurélien Labé
Conseiller
a.labe@vivea.fr

ANNEXE : Règlement de consultation des études à VIVEA

1 : Définition des besoins de l'étude par un cahier des charges

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, les études réalisées par VIVEA font l'objet d'appel d'offres. Les cahiers des charges des appels d'offres études VIVEA définissent les besoins.

2 : Publicité et envoi aux prestataires

Afin de garantir l'accès à la commande de tous les candidats, VIVEA sollicite par moyens dématérialisés plusieurs prestataires. Ces prestataires sont présélectionnés par VIVEA en fonction des compétences nécessaires à la réalisation de l'étude et des besoins préalablement définis. Simultanément à ces envois dématérialisés, VIVEA met en ligne les cahiers des charges des appels d'offres études sur son site Internet (profil acheteur) dans la rubrique « Appels d'offres fonctionnement et études ». À travers cette publicité, VIVEA s'assure de la qualité de son achat et de la transparence de son choix.

3 : Réception des propositions d'interventions des prestataires

Les propositions des prestataires sont réceptionnées par mail à l'adresse indiquée dans le cahier des charges. Aucune proposition ne pourra être acceptée au-delà de la date butoir fixée par VIVEA pour la réception des offres.

4 : Sélection de la proposition d'intervention

Les propositions d'intervention sont sélectionnées par un comité de sélection sur la base des critères indiqués dans le présent cahier des charges d'appel d'offres. Pour chaque proposition reçue, une grille d'analyse de la proposition est renseignée. La décision du comité de sélection est ensuite validée par la Directrice Développement des Compétences et Innovation de VIVEA.

5 : Notification et avis d'attribution du marché au candidat retenu

La notification du choix de la proposition retenue est adressée au candidat par mail. Les candidats non retenus sont informés par mail.

6 : Formalisation d'un écrit d'acte d'engagement entre VIVEA et le candidat retenu

La convention étude-ingénierie est un contrat écrit valant engagement qui est adressé par courrier au candidat retenu. Cette convention étude-ingénierie est signée à VIVEA par la Directrice Développement des Compétences et Innovation et pour le candidat retenu par son représentant légal.

7 : Evaluation des prestations

A la clôture de la prestation, VIVEA l'évalue sur les critères suivants :

Prix :

- Niveau de prix par rapport aux concurrents,
- Respect du budget prévu à la convention,

Qualité :

- Qualité rédactionnelle des livrables,
- Qualité de la restitution,
- Pertinence de l'étude,

Délai :

- Respect des délais contractuels et des échéances,
- Capacité de réactivité,

Collaboration :

- Collaboration avec les consultants (échanges réguliers sur le déroulement de l'étude, concertation sur l'analyse et les préconisations...),
- Disponibilité et flexibilité vis-à-vis des demandes,
- Professionnalisme (méthodologie, rigueur, ...).

A la demande du prestataire, cette évaluation peut lui être transmise.